requises. Le délai d'attente avant d'être admissible a été raccourci de cinq à trois ans. (30) Ces modifications tout à fait opportunes ont contribué à promouvoir la citoyenneté chez les néo-Canadiens.

Le Comité est d'avis, cependant, qu'il est temps d'adopter une nouvelle loi sur la citoyenneté qui reflète mieux les réalités contemporaines. Elle devrait notamment reconnaître le pluralisme actuel tout en réaffirmant le bilinguisme officiel du Canada. De plus, il importe que la loi énonce clairement à la fois les obligations et les droits qui découlent de la citoyenneté. Il faudrait que tous les Canadiens, y compris les peuples autochtones, s'identifient avec enthousiasme à cette nouvelle loi sur la citoyenneté. En conséquence, nous recommandons :

1) Que le Parlement adopte une nouvelle *Loi sur la citoyenneté* avant 1995 qui reflète le pluralisme, le bilinguisme officiel et le multiculturalisme de la société canadienne et qui énonce clairement les droits et obligations qui découlent de la citoyenneté.

Étant donné l'importance primordiale de la citoyenneté comme instrument de rassemblement des Canadiens et pour permettre à tous et à toutes de comprendre leurs droits et obligations, nous recommandons également :

2) Que le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté soit rebaptisé ministère de la Citoyenneté et du Multiculturalisme. (31)

Dans la mesure où les obligations de la citoyenneté nous incombent à tous, nous recommandons :

3) Que tout projet concernant les obligations et les droits des citoyens s'adresse à tous les canadiens et pas seulement aux néo-Canadiens.

⁽³⁰⁾ William Kaplan, The Evaluation of Citizenship Legislation in Canada, Multiculturalisme et Citoyenneté Canada, 1991, p. 4.

⁽³¹⁾ Le Comité permanent du multiculturalisme de la Chambre des communes a également recommandé le même changement.